



**Ministère de la santé, de la
Famille et des personnes
handicapées**

Paris, le

Direction de l'hospitalisation
et de l'organisation des soins

Sous direction de la Qualité
et du fonctionnement des établissements de santé

Bureau Droits des usagers et Fonctionnement général
des établissements de santé

**Secrétariat du Comité de suivi
« Gouvernance hospitalière »**

DHOS/E1/

**Le Directeur de l'hospitalisation et de
l'organisation des soins**

à

**Mesdames et Messieurs les Directeurs des
établissements publics de santé (liste in fine)**

**Mesdames et Messieurs les Directeurs des
agences régionales de l'hospitalisation (pour
information)**

Objet : Mise en place par anticipation de la nouvelle gouvernance hospitalière

Réf : Circulaire DHOS/E1 n°61 du 13 février 2004.

PJ : 1

En réponse à la circulaire visée en référence, vous avez bien voulu adresser votre candidature motivée au comité de suivi de la réforme. J'ai le plaisir de vous annoncer que le Comité l'a retenue, lors de sa séance du 2 mars dernier. Toutefois, conformément à la procédure prévue dans cette circulaire, votre participation à la démarche d'anticipation deviendra définitive après délibération du conseil d'administration de votre établissement portant approbation de votre engagement et donc après avis de la commission médicale d'établissement et du comité technique d'établissement.

S'agissant des CHU, les travaux en cours doivent permettre de fixer les modalités de la participation des directeurs d'UFR et de leur conseil afin de respecter la dimension hospitalo-universitaire de ces établissements. La démarche d'anticipation s'inscrit pour les CHU dans l'esprit qui a présidé aux assises hospitalo-universitaires de Nice et dans le droit fil des principales conclusions du rapport établi par MM. Ducassou, Jaeck et Leclercq.

Il vous appartient d'assurer le plus rapidement possible la transmission au secrétariat du comité de suivi, des délibérations correspondantes.

.../...

Il s'agit donc bien de mettre en œuvre, à législation constante, la préfiguration de l'organisation interne prévue par le projet de texte législatif annexé à la présente lettre. Elle permettra, notamment, d'identifier et de préciser les ajustements rédactionnels dont ce texte devait faire l'objet.

Ainsi, chaque établissement doit s'engager à mettre en place, conformément aux termes de la circulaire, les deux volets suivants :

- une préfiguration du conseil exécutif ;
- une organisation, au moins partielle, en pôles d'activité s'inscrivant dans une démarche de contractualisation interne donnant lieu à des délégations de gestion et à la définition d'une politique d'intéressement ;

et prévoir son calendrier de réalisation (sur la période d'anticipation, 2004-2005). Les instances délibérantes doivent en être informées au moment du vote.

Je vous rappelle que cette anticipation s'inscrit dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires actuellement en vigueur, qui autorisent d'ores et déjà la mise en place d'une préfiguration du conseil exécutif et des pôles d'activités (article L.6145-16 du code de la santé publique permettant la création de « centres de responsabilité »). Cette démarche ne peut donc remettre formellement en cause la répartition actuelle des compétences des instances, ni leur composition.

Par ailleurs, votre engagement à la démarche implique votre participation à des réunions d'information périodiques à destination des autres établissements publics de santé de votre région, organisées par l'agence régionale de l'hospitalisation.

De plus, vous devez vous engager à rendre compte de la méthodologie que vous mettrez en œuvre pour votre conduite de projet, et à communiquer un rapport d'étape au comité de suivi pour le 15 juin 2004, puis tous les 3 mois.

Dès réception des dossiers de confirmation **et au plus tard le 30 avril 2004**, une circulaire budgétaire sera adressée aux ARH afin qu'elles délèguent à chaque établissement participant un crédit de 80.000 euros, permettant de couvrir les frais afférents à la démarche pour l'année en cours.

Ce crédit pourra être utilisé soit pour procéder au recrutement d'une ou plusieurs personne(s) capable(s) d'assurer la conduite de ce projet dans vos établissements, soit de faire appel à des consultants spécialisés dans la conduite du changement des organisations, ayant une expérience dans le domaine hospitalier. Cette utilisation devra bien entendu tenir compte de la situation particulière de chaque établissement : état d'avancement dans la démarche, ressources internes déjà existantes, taille de la structure, notamment.

Au plus vite, vous seront précisés les rôles respectifs du comité de suivi, de la Mission nationale d'expertise et d'audit hospitaliers (MEAH), des ARH et de la DHOS dans le suivi et l'évaluation du dispositif.

D'ores et déjà, vous pouvez adresser vos questions et faire part des difficultés que vous pourriez rencontrer au secrétariat du comité de suivi, à la DHOS (Sous-direction de la qualité et du fonctionnement des établissements de santé - bureau E1) de préférence par messagerie : secretariat.gouvernance@sante.gouv.fr, par fax au 01 40 56 41 70 ou en appelant au 01 40 56 76 94.

**Le Directeur de l'hospitalisation
et de l'organisation des soins**

Edouard COUTY

Hôpital 2007
"Anticipation de la nouvelle gouvernance hospitalière"
Liste des candidats retenus par le comité de suivi (2 mars 2004)

Alsace

CHU STRASBOURG (Bas Rhin)
CH MULHOUSE (Haut Rhin)
CH PFASTATT (Haut Rhin)
CH OBERNAY (Bas Rhin)
CH COLMAR (Haut Rhin)
CHI WISSEMBOURG (Bas Rhin)

Aquitaine

CHS CH. PERRENS BORDEAUX (Gironde)
CH LIBOURNE (Gironde)
CH AGEN (Lot et Garonne)
CH ARCACHON (Gironde)
CH COTE BASQUE BAYONNE (Pyrénées Atlantique)
CH PERIGUEUX (Dordogne)
CH DAX (Landes)
CH MONT DE MARSAN (Landes)

Auvergne

CHU CLERMONT FERRAND (Puy de Dôme)
CH VICHY (Allier)

Basse Normandie

CHS ORNE
CH ARGENTAN (Calvados)

Bourgogne

CHU DIJON (Côte d'Or)
CH MACON (Saône et Loire)

Bretagne

CHU RENNES (Ille et Vilaine)
CH CORNOUAILLES (Finistère)
CH SAINT MALO (Ille et Vilaine)
CH GUINGAMP (Côtes d'Armor)
CH LANDERNEAU (Finistère)

Centre

CH CHARTRES (Eure et Loir)
CH ISSOUDUN (Indre)
CH BLOIS (Loir et Cher)
CHR ORLEANS (Loiret)
CH DREUX (Eure et Loir)
CH VENDOME (Loir et Cher)

Champagne Ardenne

CHU REIMS (Marne)
CHS BRIENNE LE CHÂTEAU (Aube)
CH TROYES (Aube)
CH SAINT DIZIER (Haute Marne)
EPSDM de Chalons en Champagne (Marne)

Corse

CH AJACCIO

Franche Comté

CH PONTARLIER (Doubs)

Haute Normandie

CHU ROUEN (Seine Maritime)
CH BERNAY (Eure)
CHI EURE ET SEINE (Eure)
CH LE HAVRE (Seine Maritime)

Hôpital 2007
"Anticipation de la nouvelle gouvernance hospitalière"
Liste des candidats retenus par le comité de suivi (2 mars 2004)

Ile de France

HOPITAL TENON (AP-HP) (Paris)
HOPITAL EUROPEEN GEORGES POMPIDOU (AP-HP) (Paris)
HOPITAL LA RIBOISIERE (AP-HP) (Paris)
HOPITAL PAUL BROUSSE (AP-HP) (Val de Marne)
CH SAINTE ANNE (Paris)
CHI AULNAY SS BOIS (Seine Saint Denis)
CH PONTOISE (Val d'Oise)
CH EAUBONNE MONTMORENCY (Val d'Oise)
CH ARGENTEUIL (Val d'Oise)
CH MEAUX (Seine et Marne)
CH PROVINS(Seine et Marne)
CHI VILLENEUVE ST GEORGES (Val de Marne)
CH ST DENIS (Seine Saint Denis)
CH RAMBOUILLET (Yvelines)
CH LAGNY MARNE LA VALLEE (Seine et Marne)
CH COURBEVOIE NEUILLY (Hauts de Seine)
CH MELUN (Seine et Marne)
CHI LE RAINCY MONTFERMEIL (Seine Saint Denis)
CH VEXIN (Val d'Oise)

Languedoc Roussillon

CHU MONTPELLIER (Hérault)
CH CARCASSONNE (Aude)
CH LE MAS CAREIRON. UZES (Gard)
CH BEZIERS (Hérault)

Lorraine

CHU NANCY (Meurthe et Moselle)
CHS FAINS-VEEL (Meuse)
CH LUNEVILLE (Meurthe et Moselle)
CHI GOLBEY (Vosges)
CH EPINAL (Vosges)
CH BAR LE DUC (Meuse)
CH TOUL (Meurthe et Moselle)

Midi Pyrénées

CHU TOULOUSE (Haute Garonne)
CHS AUCH (Gers)
CH VAL D'ARIEGE
CH BIGORRE (Hautes Pyrénées)
CH LOURDES (Hautes Pyrénées)
CH ARIEGE COUSERANS
CH CAHORS (Lot)
CH MONTAUBAN (Tarn et Garonne)
CHI CASTRES MAZAMET (Tarn)

Nord Pas Calais

CHU LILLE (Nord)
CH ROUBAIX (Nord)
CH CALAIS (Pas de Calais)
CH MAUBEUGE (Nord)
CH LENS (Pas de Calais)

Provence Alpes Côte d'Azur

ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE MARSEILLE (Bouches du Rhône)
CHS MONTFAVET (Vaucluse)
CHI TOULON LA SEYNE S/MER (Var)
CH CANNES (Alpes Maritimes)
CH AVIGNON (Vaucluse)

Hôpital 2007
"Anticipation de la nouvelle gouvernance hospitalière"
Liste des candidats retenus par le comité de suivi (2 mars 2004)

Pays de Loire

CHU NANTES (Loire Atlantique)
CHS LA ROCHE S/ YON (Vendée)
CH VENDEE
CH LAVAL (Mayenne)
CH LE MANS (Sarthe)

Picardie

CHU AMIENS (Somme)

Poitou Charentes

CHU POITIERS (Vienne)
CHS LA COURONNE (Charente)
CH JONZAC (Charente-Maritime)
CH ANGOULEME (Charente)

Réunion

CHS REUNION
CH SUD REUNION
CH DPTAL F. GUYON

Rhône Alpes

CHU ST ETIENNE (Loire)
CHS MONTELEGER (Drôme)
CH ANNONAY (Ardèche)
CH ANNECY (Haute Savoie)
CH CHAMBERY (Savoie)
CH VILLEFRANCHE S/ SAONE (Rhône)
CH VALENCE (Drôme)
CH de ROANNE (Loire)

COMITE DE SUIVI DE L'EXPERIEMENTATION DE LA REFORME DE LA GOUVERNANCE A L'HOPITAL
--

NOMS	QUALITE/ORGANISME S REPRESENTES	ADRESSE	TELEPHONE	FAX	E MAIL
M. Jean-Olivier ARNAUD	Président du Syndicat National des Cadres Hospitaliers (SNCH)	Hôtel Dieu – 1 place du Parvis de Notre Dame – 75181 Paris Cedex 04	01 42 34 81 01	01 43 26 86 98	snch@wanadoo.fr
M. le Dr François AUBARD	Président de la Coordination Médicale Hospitalière (CMH)	Centre Hospitalier Simone Veil – Orthopédie A – Rue du Dr Roux - 95600 Eaubonne	01 34 06 61 21	01 34 06 61 21	francois.aubart@wanadoo.fr
M. Daniel BONTE	Vice-Président de la CFE-CGC	45, rue de la Paix – 94600 Choisy Le Roy	01 43 86 22 22 ou 01 43 86 22 21 Port : 06 70 23 92 18	01 43 86 20 80	dbonte@hotmail.com
Mme Yolande BRIAND	Secrétaire générale de la Fédération nationale des Syndicats des services de santé et services sociaux (CFDT)	47/49, avenue Simon Bolivar – 75950 Paris Cedex 19	01 56 41 52 29	01 42 02 48 08	santesociaux@cfdt.fr
M. Paul CASTEL	Vice-Président de la Conférence des Directeurs Généraux.	Hôtel Dieu Saint Jacques 2, rue Viguerie 31052 TOULOUSE Cedex	03 88 11 67 68	03 88 11 64 84	paul.castel@chru-strasbourg.fr
M. Jean-Luc CHASSANIOL	Directeur du CHS de Sainte Anne	1, rue Cabanis 75014 Paris	01 45 65 80 00	01 45 65 85 03	direction@chsa.broca.inserm.fr
M. le Pr Francis FELLINGER	Président de la conférence des présidents de CME des CH	CH de Haguenau 64 avenue du Pr René Leriche –BP 252 67504 HAGUENAU Cedex	03 88 06 31 02	03 88 06 31 13	cme@ch-haguenau.fr
M.le Dr Yvan HALIMI	Président de la conférence des présidents de CME des CHS	CHS Hôpital Sud Rue d'Aubigny 85 026 La Roche sur Yon	02 51 09 72 92	02 51 09 72 50	cme@ch-mazurelle.fr
M. le Pr Gérard JANVIER	Vice président de la Conférence des Présidents de CME des CHU	Hôpital Haut Lévêque – 1, avenue Magellan 33600 PESSAC Cedex	05 57 65 65 65	05 57 65 68 11	gerard.janvier@chu-bordeaux.fr

NOMS	QUALITE/ORGANISME S REPRESENTES	ADRESSE	TELEPHONE	FAX	E MAIL
Mme KALB	Secrétaire National de l'union national des Syndicats autonomes (UNSA)	11, rue Ernest Psichari 75007 Paris	03 88 98 47 42	03 88 98 47 42	contact@unsa-sante- sociaux.org
M. André NAZAC	ISNCCA	265 bd Voltaire 75011 Paris	06 61 64 06 96 ou 01 49 29 78 41	04 45 35 45 92	nazac@yahoo.fr
M. le Pr Roland RYMER	Président du syndicat national des Médecins, Chirugiens, Spécialistes et Biologistes des Hôpitaux publics (SNAM-HP)	Service de radiologie viscérale et vasculaire Hôpital Lariboisière – 2, rue Ambroise Paré 75010 Paris	01 49 95 84 84	01 49 95 85 46	roland.rymer@lrb.ap- hop-paris.fr
M. Gérard VINCENT	Délégué Général de la Fédération Hospitalière de France	33, avenue d'Italie 75013 Paris	01 44 06 84 44	01 44 06 84 45	g.vincent@fhf.fr